

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 mars 2023

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le deux mars deux mille vingt-trois, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

BUDGET PRIMITIF  
2023 DU BUDGET  
PRINCIPAL DE LA  
VILLE DES LILAS

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI (à partir de 20 h14, point 8), Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Johanna BERREBI, Alice CANABATE, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Bénédicte BARBET, Bruno ZILBERG, Hélène BERTOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Sander CISINSKI par Martin DOUXAMI, Daniel GUIRAUD par Lionel BENHAROUS, Guillaume LAFEUILLE par Christian LAGRANGE, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Guillaume LAFEUILLE par Christian LAGRANGE, Liliane GAUDUBOIS par Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER par Nancy AGUILERA TORRES, Sonia ANGEL par Lucie FERRANDON, Delphine PUIPIER par Christophe PAQUIS, Mathias GOLDBERG par Valérie LEBAS, Brigitte BERCERON par Bénédicte BARBET, Vincent DURAND par Hélène BERTHOUMIEUX.

ABSENTS : Lisa YAHIAOUI (à partir de 20 h14, point 8), Jimmy VIVANTE, Frédérique SARRE.

SECRETAIRE : Christophe PAQUIS

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023****OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES LILAS****LE CONSEIL,**

Sur proposition du Maire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 107 prévoyant la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

**VU** l'instruction M57,

**VU** le Règlement Budgétaire et Financier voté dans délibération n° D104/22 du 30 octobre 2022,

**VU** la délibération n° D2/23 du 2 février 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

**VU** l'extrait du compte de gestion produit par Monsieur le Trésorier Municipal de Pantin, certifiant que l'exécution du budget principal de la Ville au titre de l'exercice 2022 a donné les résultats qui sont repris dans le budget 2023,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** les propositions du budget primitif 2023 de la Ville des Lilas détaillé dans le budget et annexes joints dans les conditions d'équilibre ci-après.

**ARTICLE 2 :** Le budget est voté par chapitres et que certaines dépenses d'investissement sont votées par opérations.

**ARTICLE 3 :** Le budget primitif 2023 est adopté avec reprise anticipée du résultat de l'exercice 2022 et intégration des restes à réaliser d'investissement, au vu de l'extrait du compte de gestion émis par le Trésorier Municipal de Pantin attestant le résultat tel qu'il ressort du compte administratif provisoire.

**ARTICLE 4 :** La reprise anticipée du résultat 2022 et l'intégration des restes à réaliser du budget principal se décomposent comme suit :

Solde cumulé d'investissement : 1 834 313,78 €

Résultat de fonctionnement cumulé : 8 418 333,23 €

RAR en dépenses d'investissement : 5 417 585,16 €

RAR en recettes : 575 660,00 €

**ARTICLE 5 :** La balance générale du budget de la Ville avec la reprise anticipée des résultats et intégration des restes à réaliser de la section d'investissement, s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	12 785 898,95	17 512 549,12
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	5 417 585,16	575 660,00
	001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 834 313,78
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>18 203 484,11</b>	<b>19 922 522,90</b>
<b>(RAR + Résultat + Crédits votés)</b>			

  

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	55 047 881,42	46 629 548,19
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		8 418 333,23
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>55 047 881,42</b>	<b>55 047 881,42</b>
<b>(RAR + Résultat + Crédits votés)</b>			

  

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>73 251 365,53</b>	<b>74 970 404,32</b>
------------------------	----------------------	----------------------

Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie conforme,

Délibération votée par 27 voix en faveur, 5 voix contre et 0 abstention

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20230309-D21-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023

Le Maire des Lilas

  
Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance

  
Christophe PAQUIS

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le **23 MARS 2023**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).